



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-431 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Avis public est donnée par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Labelle a adopté le règlement numéro 2026-431 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Municipalité de Labelle

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce cinquième jour de mai deux mille vingt-six

France Bellefleur, CPA
Greffière-trésorière et directrice générale